

Projet de loi fonction publique: nouveau délai accordé aux syndicats et aux employeurs

La tension est montée d'un cran, mercredi 6 mars, entre les syndicats de la fonction publique et le gouvernement. Huit des neuf organisations syndicales représentatives des agents ont boycotté le Conseil commun de la fonction publique visant à amender le projet de loi de transformation de la fonction publique. Elles demandent le retrait du texte. Olivier Dussopt accorde là encore un nouveau délai pour déposer des amendements.

C'est du côté de la territoriale qu'a débuté, mi-février, la fronde contre le calendrier du projet de loi de transformation de la fonction publique. Reportant de facto au 18 mars la séance plénière du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Les Conseils supérieurs de l'hospitalière et de l'État ont eux aussi obtenu un délai supplémentaire pour examiner le texte : le premier a obtenu le report de la séance au 13 mars, le second au 14.

C'est donc sans véritable surprise que la séance du Conseil commun de la fonction publique (CCFP) de ce mercredi 6 mars a été boycottée par la CGT, FO, FSU, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP et la CFTC et l'Unsa (qui avait siégé, aux côtés de la CFDT, au CSFPT).

L'afflux d'amendements révélerait le « monologue social »

Toutes les organisations syndicales (OS) n'ont, en amont de la réunion, pas eu la même stratégie. Certaines, à l'instar de la CFTC et l'Unsa, ont déposé un certain nombre d'amendements « révélateur du monologue social qui a eu lieu jusqu'ici », souligne Luc Farré (Unsa). « Nous en avons déposé une centaine. » Solidaires et FA-FP en ont déposé un seul, demandant le retrait pur et simple du texte. Pascal Kessler (FA-FP) explique qu'en l'absence de projet de décret sur certains articles méritant des éclairages sur leurs visées, aucune autre option n'était concevable. FSU, CGT et FO n'en ont pas déposé. « On sait que les amendements de la CGT ne seraient pas pris », soupire, dépité, Jean-Marc Canon (CGT). Pour Christian Grolier (FO), le gouvernement n'a tout bonnement pas bien saisi « les conséquences que pourraient avoir son acharnement à avancer à marche forcée. Cela peut vraiment chauffer ».

Les syndicats misent, par la suite, sur l'écoute des parlementaires. « La bataille sur le contenu du projet de loi se poursuivra avec eux dans l'hémicycle », assure Bernadette Groison, plutôt confiante même si aucun n'aurait pris contact avec eux pour le moment.

La CFDT défend seule ses amendements

Une absence très remarquable lors de l'intersyndicale : celle de la CFDT. Deux jours plus tôt, elle expliquait sa position par voie de communiqué. « Boycotter [...] revient à se priver de défendre ses

amendements. Et à annuler tout effet d'un vote unanime défavorable qui contraint, dans ce cas, le gouvernement à une deuxième convocation de l'instance. » Le syndicat a fait le choix de « participer aux séances et de marquer [ses] désaccords ». Interrogés sur cette prise de distance par rapport à l'action de l'intersyndicale, ses membres n'ont pas souhaité la commenter. Une nouvelle réunion de l'intersyndicale est prévue le 13 mars, « la CFDT est la bienvenue ».

Des réunions dans les prochains jours pour débattre des amendements

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, Olivier Dussopt a réagi par voie de communiqué. Il « a décidé d'ouvrir, de manière exceptionnelle, et sans aucune obligation, un nouveau délai de dépôt et de concertation sur les amendements déposés », est-il indiqué. Syndicats et employeurs des trois versants sont invités à déposer ou à modifier leurs amendements.

Par ailleurs, le secrétariat d'État annonce que des réunions seront organisées dans les prochains jours avec celles et ceux qui en font la demande afin de débattre des amendements déposés ou susceptibles de l'être. « Il est essentiel que ce temps de concertation supplémentaire soit collectivement mis à contribution pour enrichir le texte, dans l'intérêt général des services, des agents et des usagers du service public. Il y a de très fortes attentes qui s'expriment dans les territoires, notamment par les agents que je rencontre à chacun de mes déplacements, et ce projet de loi nous offre l'opportunité d'y répondre concrètement et rapidement », a fait savoir le secrétaire d'État.